

| 06

Institutions et territoires

Le monde rural relégué

Les promesses

« Aménager le territoire, c'est finalement garantir une véritable égalité des chances pour chaque Français, en tout point du territoire. »

« L'accès au haut et très haut débit doit être reconnu comme une obligation de service public sur tout le territoire. »

« Je n'accepte pas les fermetures de services publics en milieu rural, sans concertation et sans préavis. »

« Mais fermer purement et simplement un service public dans une zone rurale déjà fragilisée, m'a toujours semblé être le degré zéro de la réforme. »

(Discours au Congrès de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, 01/12/06 et interview parue dans le magazine *L'Ordinateur individuel*, mars 2007)

Les mesures

► **Une révision générale des politiques publiques, bras armé de l'idéologie libérale du gouvernement, qui met à genoux le monde rural** en cassant les services et structures.

► **Une déshumanisation des campagnes via la fermeture des services de l'État** dans le monde rural, assumée au nom de « la rationalisation des implantations de services publics », et présentée sous couvert de progrès technologique : la « facilité d'accès via Internet à la plupart des services publics allège les besoins de présence administrative territoriale »³¹.

31 - Compte-rendu du Conseil des Ministres du 5 janvier

Les conséquences

- ▶ **42 établissements de santé publics et privés à but non lucratif rayés de la carte** sanitaire en milieu rural.
- ▶ **Un service public de la justice démantelé** pour ne plus comporter que 819 juridictions contre 1 206 avant la réforme de la carte judiciaire.
- ▶ **Des classes supprimées** et des écoles fermées, (65 000 suppressions de postes d'enseignants malgré une augmentation de 150 000 du nombre des élèves depuis 2007).
- ▶ **Des services publics (casernes, gendarmeries, bureaux de poste...)** qui ferment en cascade, sans aucune concertation préalable, avec comme seul souci la résolution d'une équation comptable coût/rentabilité.
- ▶ **Un taux de pauvreté en milieu rural qui s'élève à 13,7 %** (contre 11,3 % pour les espaces urbains) avec des pics à 19 % pour un tiers des départements ruraux.
- ▶ **Des collectivités territoriales financièrement asphyxiées**, qui ne peuvent suppléer le désengagement de l'État.

Les Outremers oubliés

Les promesses

« J'ai toujours pensé que la continuité territoriale entre l'Outre-mer et la métropole est une priorité majeure. Dire que l'Outre-mer, c'est la France, ne doit pas rester "une parole en bouche". »

« Concrètement, pour moi, la baisse des tarifs est une nécessité absolue. »

(Discours prononcé en Guadeloupe, 23 mars 2007)

Les mesures

► Sur le papier

- Loi d'orientation et de développement des outremers (LODEOM), promulguée le 27 mai 2009

- Mise en place d'un Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM) en novembre 2009 qui prévoyait :

- de relancer les prêts participatifs pour les entreprises
- de revaloriser le tarif de rachat de l'électricité « *propre* » de 20%.
- un plan contre l'illettrisme
- de sanctuariser la LBU pour financer le logement
- des mesures pour le pouvoir d'achat.

- Collectivité unique en Martinique et en Guyane.

- Consultation à Mayotte sur la départementalisation.

- Concertation sur la situation institutionnelle en Nouvelle-Calédonie.

- Loi organique relative au fonctionnement des institutions de la Polynésie française

Des symboles : obsèques nationales d'Aimé Césaire puis transfert symbolique au Panthéon (plaqué dédiée à sa mémoire et à son œuvre dans la nef), année des Outremers en 2011, nomination d'une Guadeloupéenne au secrétariat d'État à l'Outre-mer.

► En réalité

- **Le « développement endogène » des territoires se traduit dans les faits par le désengagement de l'État.**
- **Multiplication des coupes budgétaires.** Les crédits destinés à la mission Outre-mer dans le budget 2012 ont encore été amputés de 56 millions d'euros, conséquence directe du plan de rigueur. Suppression ou rabotement de nombreux outils de défiscalisation (exemple du Girardin industriel).
- Alors que les énergies renouvelables constituent l'un des six secteurs prioritaires de la LODEOM, **le gouvernement a supprimé totalement la défiscalisation sur les investissements réalisés dans ce secteur** (exemple de la crise du photovoltaïque).
- **Gestion catastrophique de la crise aux Antilles et de celle à Mayotte.**
- **Rien pour les Outremers ni dans le grand emprunt ni dans le plan Campus.**
- Bilan désastreux des mesures du CIOM.
- Pas de feuille de route claire en Nouvelle-Calédonie. Refus de s'engager dans un processus de décolonisation.
- Pas d'accompagnement à la départementalisation de Mayotte.

Les conséquences

Depuis 2007, le seul budget du ministère de l'Outremer, si on cumule coupes budgétaires, rabotement de dépenses fiscales et incessants changements de périmètres, aura connu **une baisse avoisinant le milliard d'euros**.

Dégénération du tissu économique, du secteur du tourisme. Haussse du surendettement.

Le taux de chômage est toujours parmi les plus élevés d'Europe : plus de 25 % par exemple à la Réunion, en Guadeloupe ou en Martinique. À La Réunion, le chômage frappe 55 % des jeunes et 10 % des foyers sont au RSA.

Baisse des crédits consacrés à la construction de logements sociaux (8 à 10 millions d'euros en 2010).

Les prix des produits et services n'ont cessé de grimper: d'après une enquête réalisée en mars 2010, l'Insee conclut que les prix étaient globalement supérieurs en moyenne de 13 % en Guyane, de 9,7 % en Martinique, de 8,3 % en Guadeloupe et de 6,2 % à La Réunion par rapport à la métropole. Les prix à la pompe ont atteint des sommets.

À peine 25 % des mesures décidées pour l'ensemble des territoires lors du Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM) ont été réellement mises en œuvre. (19,8 % en Guadeloupe, 22,2 % en Guyane, 18,3 % en Martinique, 25,6 % à La Réunion, 5,9 % à Saint-Martin, 11,8 % à Saint-Pierre et Miquelon et 16 % dans l'Hexagone).

La grande casse des services publics

Les promesses

« Je crois résolument dans le service public, à son rôle pour l'égalité des chances. C'est pourquoi il est essentiel d'assurer sa présence dans les quartiers en difficulté, en milieu rural, outre-mer. »
 (Projet présidentiel de M. Sarkozy pour 2007)

« Je veux signer un contrat de progrès avec les fonctionnaires : des fonctionnaires moins nombreux, mieux payés, plus considérés, plus autonomes, aux carrières plus variées grâce à une organisation en métiers, en contrepartie de services publics plus efficaces qui s'adaptent aux besoins et aux attentes des usagers. »
 (Discours de Cormeilles-en-Parisis 6 mars 2007, et émission "À vous de Juger" sur France 2, le 8 mars 2007)

« La France doit réduire ses dépenses publiques mais elle n'a pas besoin d'une cure d'austérité de plus, elle a d'abord besoin d'une politique de réformes et de croissance. »
 (Discours de Charleville-Mézières (18 décembre 2006) et interview au journal *Le Monde* du 23 janvier 2007)

Les mesures

► Non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite

Menée au pas de charge, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) constitue un gigantesque plan social, assorti d'une restructuration complète de l'administration.

► Le projet de loi de finances 2012, présenté le 28 septembre dernier, prévoit une **nouvelle suppression de 30 400 postes** (équivalent temps plein) **au sein de la fonction publique d'Etat**, après **84 000 postes supprimés pour la période 2008-2010 et 31 538 postes en 2011**.

33 100 suppressions supplémentaires sont d'ores et déjà annoncées pour 2013. Les objectifs affichés par le gouvernement porteraient à **145 000 le nombre total d'emplois supprimés au sein de la fonction publique depuis 2007** et le lancement de la RGPP.

► **Avec 14 000 suppressions, le ministère de l'Éducation nationale sera de nouveau le plus touché.** L'Éducation nationale paye ainsi le prix le plus élevé de la réforme de l'État, avec **72 300 postes d'ores et déjà supprimés entre 2007 et 2011**, suivie par la Défense (7 462), l'Intérieur (3 621) et le Budget (2 870).

► Parallèlement, l'État a pris la décision d'appliquer la RGPP à ses **561 opérateurs** (réduction des crédits et règle du «un sur deux»). **1 106 emplois seront supprimés** au sein de ces organismes en 2012 (comme Météo-France, Pôle emploi, le CNRS, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, l'Office national des anciens combattants, etc.), après 2 600 équivalents temps plein en 2011, sur un total de 370 900 salariés.

L'ensemble de ces suppressions de postes représente aujourd'hui **plus de 5 % de l'ensemble de l'administration d'État**. Une diminution qui pourrait sembler relative au regard des effectifs globaux de cette fonction publique (2,3 millions d'agents pour la seule fonction publique d'État, selon le rapport annuel 2009-2010 portant sur des chiffres au 31 décembre 2008), mais dont l'effet déstabilisateur, déjà considérable, est sérieusement aggravé par la restructuration des directions ministérielles.

Par ailleurs, l'effet d'aubaine que constituent les vagues de départs à la retraite liées au papy-boom (70 000 départs par an environ jusque 2012) s'amenuise, ce qui devrait nettement renforcer les difficultés au sein des institutions publiques.

► Coupes claires dans les dépenses publiques.

- **970 millions d'euros d'économies sont annoncés :**

• Les dépenses de l'État sont **gelées en valeur** (hors pensions et charges de la dette) **jusque 2013**.

• **Les dotations de l'État aux collectivités locales sont également gelées jusque cette date.** Celle-ci restera donc de **50,4 milliards d'euros jusqu'en 2013**.

• Les **dépenses de fonctionnement et d'intervention des ministères baissent à nouveau globalement de 2,5 % cette année** (soit respectivement 1 milliard et 3,5 milliards d'économies), après 5 % en 2011. Le gouvernement vise, **à l'horizon 2013, une baisse de 10 % de ses dépenses** - à l'exception des budgets la Justice et de la Recherche, qui seraient préservés.

• **Plus d'une mission de l'État sur deux voit son enveloppe globale diminuer.**

Concrètement, ce recul se traduit par une chute de plus de 10 % des

crédits dédiés à la lutte contre le chômage et l'accompagnement des demandeurs d'emploi (notamment en raison de la non reconduction de mesures du plan de relance). Les transports ne progressent que de 0,3 % à 3,3 milliards d'euros, en dépit de difficultés croissantes, notamment pour le rail. Le budget de la culture et de la communication progresse d'à peine 0,9 %. La défense fait partie des rares ministères qui verront leur budget augmenter en 2012 (480 millions de plus qu'en 2011), avec le logement (son budget augmentera de 3 % même si plusieurs dispositifs fiscaux sont soit remaniés, soit clairement revus à la baisse). Enfin, 9,387 milliards d'euros (+4,3 %), hors plan de relance et investissement d'avenir, seront consacrés à l'enseignement supérieur.

- Parallèlement, le 19 avril 2011, le gouvernement a annoncé que **la valeur du point d'indice** des fonctionnaires, qui sert de base au calcul du salaire, **ne serait pas augmentée en 2012, pour la deuxième année consécutive**.

Le budget de 2012 précise, par ailleurs, que « *pour la première fois, la masse salariale de l'État diminue à périmètre constant de 167 millions d'euros* ». Le gouvernement estime que l'économie résultant des suppressions de postes s'élèvera à 970 millions d'euros – avec des prévisions à mettre au regard des précédentes annonces, similaires, pourtant toutes démenties par les faits (cf. rapports Sénat et Cour des comptes)

Les conséquences

► Recul de la puissance publique

Les réformes des cartes scolaires, hospitalières et judiciaires, les moindres capacités financières et humaines de nos services publics comme le délestage progressif de l'État de ses entreprises publiques attestent d'un réel recul de la puissance publique et renforcent les injustices géographiques et sociales, au risque de conduire à la désertification de pans entiers de notre territoire. Nicolas Sarkozy a ainsi annoncé un moratoire sur les fermetures de classes de primaire à la rentrée 2012, après les 1 500 fermetures opérées en septembre 2011, **le tiers des bureaux de poste ont fermé entre 2002 et 2010**, passant de 15 700 à 10 500 bureaux.

► Désorganisation des services publics

- Ces coupes et suppressions de postes s'accompagnent d'une pluie diluvienne de réformes (Déconcentration, externalisation, regroupement et/ou mutualisation des services, fusion des corps, rationalisation des locaux, institution de la culture du résultat, objectifs chiffrés, primes à la performance...) dont le seul résultat est d'avoir conduit à une **véritable désorganisation des services de l'Etat et une moindre qualité du service rendu à la population**. Les conditions de travail de nos fonctionnaires se trouvent ainsi profondément dégradées.

- **Les réorganisations sauvages opérées au sein des services publics** (réforme des cartes scolaires, judiciaires, hospitalières, fusion ANPE/Assedic...), comme les libéralisations engagées autour d'entreprises stratégiques (La Poste, Edf...) privent également la puissance publique d'outils stratégiques d'aménagement du territoire et de justice sociale.

► **Frappant sans discernement l'ensemble des administrations**, la RGPP ne permet pas de prendre en compte les véritables besoins des citoyens en matière de services publics. On doit à ce titre rappeler les critiques des magistrats de la Cour des comptes, qui en décembre 2009, par la voix de Philippe Séguin, qui présidait alors la Cour, dénoncèrent le caractère uniforme de la RGPP, « *l'État se révélant incapable d'analyser les besoins et de programmer les effectifs en conséquence, sa politique du personnel est dictée principalement par des considérations budgétaires à court terme* ». En octobre 2010, les cadres publics tiraient la sonnette d'alarme par sondage interposé. Interrogés par l'IFOP pour le compte du site

Acteurs Publics, 72 % d'entre eux estimaient que les réformes en cours avaient « des effets pervers sur leur environnement et leurs conditions de travail ». Et, pour 66 % d'entre eux, lesdites réformes s'étaient traduites par « une détérioration de la qualité du service rendu aux usagers ».

Cet affaiblissement de l'État social et interventionniste a précipité le **décrochage de territoires et de populations d'ores et déjà en difficulté**. Or, la crise économique et financière de 2008-2009 a largement validé l'idée que la puissance publique était non seulement légitime pour intervenir dans le champ social et économique, mais qu'elle était souvent le dernier recours.

► Le bénéfice des choix sarkozystes est pourtant quasi nul au plan budgétaire : l'engagement de Nicolas Sarkozy de reverser 50 % des économies induites par ces restrictions aux agents s'est traduit par des rétrocessions bien plus importantes que les sommes initialement prévues (405 millions d'euros en 2011). Pour compenser la baisse des effectifs, il a fallu dépenser plus de 200 millions d'euros en primes (pour regrouper les services et unifier les statuts de fonctionnaires, l'État a ainsi dépensé 128 millions d'euros) et heures supplémentaires. La Cour des comptes estime en effet que l'économie brute s'élève à peine à 100 millions d'euros par an.

Les contre-pouvoirs affaiblis

Les promesses

« Je renforcerai les pouvoirs [du Parlement], notamment de l'opposition, parce que je ne veux pas gouverner seul et que je pense qu'une démocratie se protège des risques de dérive lorsqu'elle est capable d'organiser et d'accepter ses propres contre pouvoirs. »

(Projet présidentiel « Ensemble tout devient possible »)

« La presse fait partie de l'équilibre des pouvoirs. Ce qui est mauvais pour elle, est mauvais pour la démocratie. » (Intervention de Nicolas Sarkozy, le 2 octobre 2008 à l'Élysée, pour l'ouverture des États généraux de la presse écrite)

Les mesures

► **La réforme constitutionnelle de 2008 a affaibli le Parlement.** Elle devait le revaloriser, elle l'a caporalisé. Cette réforme permet au chef de l'État d'intervenir directement devant le Congrès, dans une confusion des pouvoirs. Elle réduit la liberté d'amendement du Parlement, en particulier pour l'opposition. De plus, les manœuvres engagées à la faveur du redécoupage électoral traduisent une volonté de réduire les chances d'alternance démocratiques et d'accaparer durablement le pouvoir. Le redécoupage aboutit à faire basculer 28 circonscriptions en faveur de la droite.

► **Un « défenseur des droits » nommé en Conseil des ministres** remplace des autorités administratives autrefois critiques à l'égard de la politique gouvernementale. Le défenseur des droits se substitue à quatre autorités : le médiateur de la République, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS), le défenseur des enfants et la Halde. Ces autorités administratives indépendantes ont eu plusieurs occasions de critiquer la politique menée par le gouvernement. C'est désormais un défenseur des droits nommé en Conseil des ministres qui exercera cette fonction.

► **L'État a étouffé les pouvoirs locaux.** L'État n'a eu de cesse de transférer des compétences nouvelles aux collectivités locales, sans compenser l'augmentation de ces charges. Par exemple, alors que l'État a chargé les départements de gérer les allocations

de solidarité, la dette cumulée de l'État envers les départements pour ces allocations a été évaluée à 5,3 milliards d'euros en 2008, et 6,8 milliards d'euros en 2009. Du fait de la crise économique, les collectivités sont confrontées à la diminution de leurs ressources propres et à l'augmentation des besoins en matière de politiques sociales. Cela n'a pas empêché le gouvernement de baisser les dotations destinées aux collectivités.

► **L'audiovisuel public a été ramené aux méthodes de l'ORTF.** Les présidents de l'audiovisuel public sont désormais nommés et révoqués directement par le président de la République. Avec la fin de la publicité, les chaînes publiques dépendront dorénavant uniquement du gouvernement pour leur financement. C'est une véritable mise sous tutelle financière qui rend possibles toutes les pressions politiques.

Les conséquences

► **L'Assemblée nationale tend à devenir une chambre d'enregistrement** des projets de loi gouvernementaux. En septembre 2010, le débat relatif à la réforme des retraites s'est terminé dans la précipitation, le président de l'Assemblée nationale ayant décidé d'écourter la discussion pour aboutir plus vite au vote.

► **La liberté de la presse est menacée.** La France se place au 44^e rang mondial du classement annuel de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières (RSF), derrière la Papouasie-Nouvelle Guinée, alors qu'elle se situait encore à la 11^e place en 2002.

► **La mainmise de M. Sarkozy et de son gouvernement sur les médias** s'opère à travers la confusion des rôles, la concentration des pouvoirs entre groupes financiers, groupes industriels et entreprises de presse. Les témoignages de journalistes ayant subi des pressions se sont multipliés. Alain Genestar, directeur de *Paris Match*, a été renvoyé après la publication de photos qui ont déplu à Nicolas Sarkozy. Le secret des sources des journalistes est également menacé. Dans le cadre de l'affaire Bettencourt-Woerth, *Le Monde* a déposé plainte pour violation du secret des sources, après la révélation d'une enquête menée par la Direction centrale du renseignement intérieur.

La République abîmée

Les promesses

« Je souhaite une République en tout point exemplaire : exemplaire au niveau de l'organisation de ses pouvoirs constitutionnels, exemplaire au regard du juste équilibre qui doit nécessairement exister entre eux, exemplaire du point de vue de la protection des libertés. [...] Je ne crois pas à la République sans un minimum d'ordre, l'ordre républicain, je ne crois pas qu'on peut tout faire, je crois à la justice voyez-vous, mais je crois aussi à la fermeté. Je crois aux droits, mais je crois aussi aux devoirs. »

(Tribune « Une démocratie irréprochable », *Le Monde* du 9 mars 2007, et émission « À vous de Juger » sur France 2, le 8 mars 2007)

Les mesures

- ▶ **M. Sarkozy a nommé nombre de ses proches des postes clés :** François Pérol, proche collaborateur, à la tête du géant bancaire issu de la fusion entre les groupes Caisse d'épargne et Banque populaire, son fils Jean, pressenti par lui seul pour prendre la tête de l'EPAD.
- ▶ Des projets de loi ont été adoptés pour servir **l'unique intérêt de ses amis** : ainsi en va-t-il de la libéralisation des jeux en ligne.
- ▶ **Les dirigeants de grandes entreprises publiques ont bénéficié de traitements de faveur inédits** : Henri Proglio, cumulant la présidence d'Edf et ses 1,6 million d'euros annuels avec la présidence du conseil d'administration de Veolia Environnement pour 450 000 euros.
- ▶ **Plusieurs ministres ont été mêlés à des « affaires »** : soupçons d'utilisation de l'argent public à des fins personnelles (Christian Blanc et ses cigares) ou de gaspillage des fonds publics (Alain Joyandet et son déplacement en jet privé), cumul des revenus (pour Christine Boutin).
- ▶ **Plusieurs ministres ont été soupçonnés de conflits d'intérêts** dans l'exercice de leurs fonctions : Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et supérieur direct de son épouse directrice générale déléguée de l'audiovisuel extérieur de la France (AEF),

société holding, qui chapeaute France 24, RFI, TV5 Monde..., cumul par Éric Woerth des fonctions de ministre du Budget et de trésorier de l'UMP, épouse du ministre du Budget chargée de « *l'optimisation fiscale* » de la fortune d'une riche héritière.

- ▶ **Des personnes très proches du président sont inquiétées dans l'affaire de l'attentat de Karachi** : rétro commissions, financement occulte de la campagne présidentielle d'Édouard Balladur.
- ▶ Les révélations de l'avocat Robert Bourgi à propos de **valises de billets provenant de chefs d'État africains** et à destination d'hommes politiques français n'épargnent pas Nicolas Sarkozy.
- ▶ Le président Sarkozy, acculé par la pression de l'opinion publique et des médias, a commandé au vice-président du Conseil d'État Jean-Marc Sauvé un rapport sur la prévention des conflits d'intérêts dans la vie politique... mais il n'a pas hésité, le jour même de la remise du rapport, à aller **se faire applaudir devant le cercle des généreux donateurs de l'UMP**.
- ▶ Ledit rapport n'a été pour l'instant suivi que de très timides effets : le ministre de la Fonction publique François Sauvadet a ainsi présenté en Conseil des ministres le 27 juillet un projet de loi relatif à la déontologie et à la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, dont les dispositions sont très en deçà des propositions de la commission Sauvé. Par ailleurs, ledit projet de loi, qui devait être présenté au Parlement à l'automne n'a pas encore eu l'honneur d'être porté à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Le résultat de cinq ans de sarkozysme :

- ▶ La dernière enquête du CEVIPOF³² est alarmante, et souligne la **dégradation de l'image des dirigeants politiques auprès des Français** :
 - 64 % estiment leurs dirigeants politiques "plutôt corrompus", 18 points de plus qu'il y a 20 ans et six points de plus qu'en 2002, quand 29 % seulement les jugent honnêtes.
 - Même si 60 % des Français disent porter un intérêt à la politique, 60 % des Français (soit neuf points de plus que l'an passé, et trois points de plus que six mois auparavant) jugent que la démocratie fonctionne mal en France, tandis que 83 % d'entre eux estiment que les responsables politiques prennent peu ou pas en compte leur avis.

³² - Étude du CEVIPOF réalisée entre le 27 septembre et le 13 octobre 2011 accessible sur le site : <http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/resultats3/>

Démocratie territoriale : étranglement budgétaire et recentralisation

Les promesses

« On ne peut pas continuer à porter sur la France un tel empilement d'appareils administratifs qui, chacun, prélèvent leur contribution fiscale sur le dos de ceux qui travaillent. »
(Vienne, 26 juin 2008)

« Je proposerai aux collectivités locales un contrat de stabilité interne afin qu'elles participent à l'objectif de maîtrise des finances publiques. En échange, elles seront plus libres dans la mise en œuvre des compétences qui leur sont confiées. »
(Conférence de presse, 02 avril 2007)

Les mesures

- ▶ **Une réforme territoriale menée sans concertation** avec les élus, adoptée par le Sénat, chambre représentant les collectivités territoriales à une seule voix de majorité ;
- ▶ **Un tripotouillage électoral sanctionné par le Conseil constitutionnel**, qui a condamné le tableau de répartition des conseillers territoriaux pour manquement au principe d'égalité devant le suffrage dans une décision du 9 décembre 2010 ; une deuxième censure du Conseil constitutionnel pour non respect de l'article 39 de la Constitution le 23 juin 2011.
- ▶ **La création d'un conseiller territorial**, arme féroce contre la gauche, pourfendeur de la parité, et cumulard institutionnalisé qui devra assumer les rôles de conseiller général et de conseiller régional ;
- ▶ **La fin de la clause de compétence générale**, rouage indispensable à la conduite de grands projets, et la limitation des financements croisés, pourtant garants de la solidarité entre collectivités ;
- ▶ La suppression de la taxe professionnelle, **qui met en péril l'autonomie fiscale des collectivités** ;
- ▶ La confusion entre les niveaux départemental et régional, et la création de deux nouvelles strates administratives, la métropole et l'aire métropolitaine ;

► **Le gel des dotations de l'État** pour l'année 2011, qui étrangle un peu plus encore les collectivités territoriales.

Les conséquences

► **Les collectivités territoriales³³, asphyxiées financièrement, ont été forcées de :**

- réduire leurs efforts d'investissement (de 73 à 70 %)
- d'augmenter leur endettement (+3 %)
- revoir à la baisse leurs capacités d'autofinancement : recul des excédents de fonctionnement de 8,5 % pour les communes, 4,8 % pour les régions, et 17,8 % pour les départements, une baisse supplémentaire de 10 % étant annoncée pour 2010.
- réduire les subventions attribuées (10% pour les départements et 3,4 % prévues pour les régions en 2010)

Le gouvernement doit, pour la seule année 2010, 5,3 milliards d'euros aux départements au titre des prestations sociales non compensées (APA, PCH, RSA).

³³ Chiffres issus du Rapport de l'Observatoire des finances locales - « Les finances des collectivités locales en 2010 : état des lieux »